



Décision n° 2026/39

Conclusion de l'avenant 7 au marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20260409-7 en date du 09 avril 2026 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2017, relative au lancement d'une consultation, prescription du PLUI, définitions des modalités de collaboration avec les communes membres, définition des modalités de concertation avec le public, délégations données au président

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 6 décembre 2017 notamment sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/>

Considérant, les modifications introduites par l'avenant 7 :

Augmentation de montant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 271 727,50 €
- Montant TTC : 326 073,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 23 175,00 €
- Montant TTC : 27 810,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15,30 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 294 902,50 €
- Montant TTC : 353 883,00 €

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Prestation principale - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'habitat

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Mandataire	ATOPIA	167 912,50 €	23 175,00 €	201 495,00 €	27 810,00 €

Co-traitant	ESPACITE	43 250,00 €	0,00 €	51 900,00 €	0,00 €
Co-traitant	IDE	27 000,00 €	0,00 €	32 400,00 €	0,00 €
Co-traitant	LEXCAP	11 560,00 €	0,00 €	13 872,00 €	0,00 €
Co-traitant	REPERAGE URBAIN	22 005,00 €	0,00 €	26 406,00 €	0,00 €

Nécessité de reprise du dossier suite aux alertes/avis défavorables remettant en cause la sécurisation juridique du projet.

Modification de délai

Prestation concernée par l'avenant :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat

Modifications introduites par le présent avenant : modification de délai

Délai d'exécution initial : 5 ans, 2 mois et 16 jours

Date de début initiale : 15/10/2021

Date de fin initiale : 31/12/2026

Date de fin avant modification : 31/12/2026

Nouvelle date de fin : 30/04/2027

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant correspondant au marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Fait à Eu, le 27/04/26

Le président,
Eddie Facque



<La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir ;

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;

Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai